



**L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille  
recrute un maître assistant associé à mi-temps pour le 2<sup>ème</sup> semestre de l'année  
universitaire 2017-2018**

Dans le champ disciplinaire :

**THEORIE ET PRATIQUE DE LA CONCEPTION ARCHITECTURALE ET URBAINE**

**Adresse administrative et géographique de l'affectation :**

**École nationale supérieure d'architecture de Marseille**

Adresse : 184 avenue de Luminy – Case 924 – 13288 MARSEILLE Cedex 9

**Missions et activités principales**

**Charges pédagogiques et scientifiques :**

L'enseignant[e] encadrera un studio de projet de 1<sup>ère</sup> année de licence en S2 à hauteur de 108 heures. Ce studio a lieu le mercredi. Il aborde les problématiques de la préexistence et du patrimoine afin de sensibiliser les étudiants à leur environnement, bâti, urbain et naturel.

Il (elle) interviendra également en studio de projet de master en S8 dans le département LAB 43 à hauteur de 52 heures, studio intitulé « Des corps métropolitains ». Ce studio a lieu le jeudi.

Le Lab 43 se veut un espace d'expérimentation sur les mutations contemporaines, et propose une formation au projet qui s'adapte, comme la ville, aux nouveaux usages, les anticipe. Le S8 / Transformer, a l'ambition d'envisager des processus qui interrogent les manières d'habiter, de travailler, d'échanger et de partager la ville. Le projet tend à avoir un regard critique sur la ville normative et à analyser des dispositifs architecturaux et urbains singuliers de la métropole Aix-Marseille. Sur ces territoires, les projets conjuguent les pratiques multiples avec notre nouvelle culture urbaine en redéfinissant le rôle et le statut de l'espace public, des équipements public, et de tous les dispositifs serviciels.

**Obligations de service :**

Le poste correspond à un service d'enseignement de 160 heures de travaux dirigés pour l'année, non comprises les autres obligations de service. En effet, est obligatoire la participation aux jurys et aux réunions pédagogiques

**Environnement professionnel :**

**Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :**

L'ENSA-Marseille accueille 1100 étudiants chaque année, dont 959 en formation initiale (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycles) et 13% d'étudiants étrangers (toutes formations confondues).

Elle est la seule école d'architecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la région Corse d'où sont issus une grande majorité d'étudiants. Outre la formation initiale organisée en quatre départements pour le 2<sup>e</sup> cycle, l'ENSA-Marseille, s'appuyant sur un département de la recherche doctorale en architecture (DREAM), est l'une des 12 écoles à avoir mis en place une formation doctorale dont le développement constitue une priorité. Avec l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional d'Aix-Marseille Université et l'École Nationale Supérieure du Paysage, elle construit l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires.

L'école propose également un double cursus architectes/ingénieurs - ingénieurs/architectes avec Polytech'Marseille d'Aix

Marseille Université.

Elle est l'une des 5 écoles délivrant le diplôme d'architecte en formation continue avec un recrutement bisannuel.

Elle délivre également un DPEA « construction parasismique » et est associée depuis la rentrée 2014-2015 au mastère spécialisé BIM de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées.

**Présentation des activités de recherche scientifique de l'école :**

L'école de Marseille accueille **trois unités de recherche habilitées** :

L'unité de recherche **PROJECT(s)** aborde la question du projet dans les disciplines de l'architecture, du paysage, de l'urbanisme, du design et de l'ingénierie. Elle a vocation à étudier les savoirs en actes dans le projet : les savoirs convoqués et utilisés dans la conception ; les savoirs transformés et produits par la conception. Elle cherche à déterminer sous quelles formes ceux-ci sont effectivement sollicités, et ceux-là, effectivement produits.

Cette approche du projet, qu'elle soit disciplinaire ou transdisciplinaire, puise dans les cinq axes du laboratoire qui organisent, en leur sein, des thèmes et actions de recherche : "Pédagogie réflexive du et pour le projet" ; "Les territoires et objets multiscalaires en projet" ; "Projeter face aux risques" ; "Ambiances, Energie, Environnement durable dans le projet" ; "Modèles numériques et méthodes pour le projet".

**INAMA** : Les travaux du laboratoire sont centrés sur l'époque contemporaine (XIX siècle à nos jours) et l'aire régionale Méditerranéenne, ils abordent les questions des productions doctrinales et de projets à différentes échelles. Déclinant une thématique générale centrée sur les rapports entre dynamiques globales et locales, les recherches traitent particulièrement : de la construction contemporaine du territoire urbain et métropolitain (histoire et atlas des territoires), des transferts et adaptations de normes et de modèles, de la construction des postures méditerranéistes en architecture, des jeux d'acteurs entre experts et politiques, des doctrines et des pratiques d'identification et d'intervention sur les patrimoines.

**MAP-GAMSAU** : équipe marseillaise de l'UMR-MAP (modèles et simulations pour l'architecture, l'urbanisme et le paysage).

**Place et poids de la discipline dans l'école, modalités d'enseignement et situation de l'encadrement pédagogique de cette discipline dans l'école :**

Le projet étant placé dans les études d'architecture au cœur de l'enseignement, une organisation forte et cohérente a été mise en place à l'école de Marseille (34 enseignants TPCAU sur les 64,5 à la rentrée 2017-2018).

En 1er cycle, l'enseignement est organisé sous forme de studios semestriels (648 heures d'enseignement sur 2200 heures, soit 30 % du nombre d'heures total). En 2e cycle, l'enseignement du projet structure avec les enseignements de séminaire l'activité des 4 départements (516 heures, soit 43 % des 1200 heures).

En 1er cycle, une équipe pédagogique est responsable de l'enseignement du projet par semestre et encadre toute la promotion. Elle est organisée en studios travaillant sur la base d'une thématique commune affichée dans le programme. Par ailleurs, la collégialité a été renforcée avec les autres domaines d'enseignement. Ainsi, l'enseignement d'analyse architecturale et urbaine est partagé au 2e semestre pour une journée par semaine avec les 3 autres groupes de disciplines : Représentation en 1ère année, Construction en 2ème, et, Ville et Territoires et Société en 3ème.

Le 2e cycle est structuré en 4 départements prenant en charge studios et séminaires ainsi que le stage de formation pratique. Le département est un lieu de débat ; son espace de travail privilégié est le territoire méditerranéen. Il doit conduire l'étudiant à une pensée et une démarche autonome mesurée au travers de la production du PFE et du mémoire. Le département doit également préparer l'étudiant à la démarche de recherche, ceci en lien avec un ou plusieurs laboratoires de recherche de l'école. A la fin de chaque semestre, les studios de projet organisent des jurys de correction communs auxquels peuvent être conviées des personnalités extérieures à l'école. Le département valorise sa production pédagogique et de recherche par des expositions, débats et éditions.

L'école a mis en place une identification des enseignements de « patrimoine, préexistence, réhabilitation » incluant des cours, des interventions en analyse et un semestre de projet en 1er cycle ainsi qu'en 2e cycle des studios de projet et des séminaires logés au sein d'un département et une option.

**Liaisons hiérarchiques :**

Directeur de l'école

**Liaisons fonctionnelles :**

Ensemble de la communauté enseignante, chercheurs et personnel administratif

**Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :**

localisation à Marseille, sur le site de Luminy ; respect impératif de l'emploi du temps.

**Titres, diplômes et compétences requis (fournir les justificatifs) :**

- être titulaire du diplôme d'architecte avec une vraie culture constructive, diplômes universitaires souhaités
- justifier obligatoirement d'une solide expérience professionnelle, hors enseignement, de praticien en matière de réalisations architecturales de 7 ans au minimum, en particulier dans le domaine
- avoir acquis une expérience d'enseignement universitaire ou en école de l'architecture de plusieurs années en France voire à l'étranger dans les 2 cycles et en ayant développé une capacité d'enseignement pratique et théorique du projet
- être doté d'une capacité à s'intégrer dans une équipe et à animer des synergies pluridisciplinaires
- avoir obligatoirement un emploi principal.

#### **Nature et durée des contrats :**

- Contrat d'agent contractuel du ministère de la Culture et de la Communication
- Ce contrat est limité à un six mois du 1<sup>er</sup> février au 31 juillet 2018
- Base de la rémunération brute mensuelle : 1 100 €

#### **Dossier de candidature :**

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

- Une lettre de motivation.
- Une note pédagogique relative à la spécificité de l'enseignement du projet et de la théorie dans les écoles d'architecture développée au regard du projet d'établissement & pédagogique de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille (3 pages maximum).
- Un CV faisant ressortir ses expériences professionnelles d'architecte, ses références (diplômes, publications, enseignement, recherche), ses réalisations et sa situation professionnelle actuelle.
- Une copie des diplômes
- Une attestation d'activité principale depuis 7 ans au minimum (hors enseignement)
- Une copie de la carte nationale d'identité

#### **Dépôt des candidatures**

Les dossiers de candidature complets doivent être transmis par voie électronique à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille : 184 avenue de LUMINY – case 924 – 13288 Marseille cedex 09,

**avant le vendredi 24 novembre 2017 à 12 heures** à [direction@marseille.archi.fr](mailto:direction@marseille.archi.fr)

Le dossier portera la mention « **recrutement d'un maître assistant associé dans le champ TPCAU n°1** ».

Après examen des dossiers par le jury, les candidats dont les dossiers seront présélectionnés seront auditionnés à l'école le

**lundi 11 décembre 2017 à partir de 9h30.**

**La rentrée universitaire du deuxième semestre a lieu le lundi 19 février 2018.**

#### **Qui contacter ? :**

Harold Klinger, responsable d'unités d'enseignement de projet de S2 : [harold.klinger@marseille.archi.fr](mailto:harold.klinger@marseille.archi.fr)

José Moralès, responsable du studio de S8 à LAB 43 : [jose.morales@marseille.archi.fr](mailto:jose.morales@marseille.archi.fr)

Corinne Guez, directrice des études : [corinne.guez@marseille.archi.fr](mailto:corinne.guez@marseille.archi.fr)